



Commune de

MONT

www.mairie-mont.fr

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 064-216403964-20260703-006_2026-AU

S²LO

DECISION DU MAIRE 06/2026

Le Maire de la Commune de MONT,
Vu l'article L 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 Juin 2020 portant délégation de compétences
au Maire,
Vu l'alinéa 4 de cette délibération concernant la préparation, la passation, l'exécution et le
règlement de marchés,
Vu le souhait du Conseil Municipal de réhabiliter le château de MONT
Vu les crédits inscrits au budget de la Commune,
Vu le contrat signé avec la société EUSKADI-EKO pour le suivi SPS du MS1 en lien avec
le château de MONT
Vu les délais d'exécution du chantier revus à la hausse

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer un avenant au contrat pour la société EUSKADI-EKO pour les dites raisons d'un montant de
1 078 euros hors taxes .Le nouveau montant du marché est de 4 433 euros HT soit 5319 euros TTC

ARTICLE 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera
affiché en Mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques.

Fait à Mont, le 6 mai 2026,

Le Maire,
Jacques CLAVE



20 rue du Vieux Mont
64300 MONT

Téléphone : 05 59 67 64 63 Courriel : contact@mairie-mont.fr